

qui se dit multiculturelle, comme nous le voulons dans les faits, monsieur le Président.

Donc, c'est pour cela que c'est important, même dans un acte administratif, comme celui-ci pour créer un ministère, que ce soit défini. Parce que déjà, quand ce n'est pas défini, imaginez-vous, ils ne font rien ou ils changent complètement de vue la problématique. Si elle est définie, au moins, ils doivent en tenir compte. Et à chaque fois, le ministre responsable de ce ministère, au moins, pourra regarder la définition de ce qu'est le multiculturalisme et s'assurer que cette priorité, que sa définition soit respectée.

J'ai vu ici, dans cette Chambre, le secrétaire d'État répondre aux questions concernant les fonds qu'il a coupés, pas diminués. Je comprends qu'on est dans une période de contrainte budgétaire, donc on doit, si l'on veut, faire un peu de sacrifices, couper un peu ici et là. Mais il a complètement... d'un coup de crayon, il a dit: pas un cent, c'est fini, ce programme n'existe plus. C'est justement de ce dont je parlais tantôt, les fonds consacrés à l'enseignement de la langue d'origine. Il a répondu à des questions posées par mes collègues et il a dit clairement: Je n'ai pas coupé parce que le ministre des Finances a coupé mon budget, j'ai coupé parce que j'ai cru bon de mettre cet argent-là dans d'autres priorités de mon ministère. Donc, quelle est la priorité? Est-ce que le ministre croit au multiculturalisme ou s'il fait seulement de bons discours? Est-ce que le gouvernement croit au multiculturalisme? Donc, qu'il maintienne les programmes nécessaires pour le promouvoir, pour s'assurer que le Canada reste un pays multiculturel. À mon avis, la motion n° 1 définit cela dans un projet de loi qui crée le ministère. Et comme préambule, on définit exactement ce qu'est le multiculturalisme. Je pense qu'il est important, non seulement le ministre actuel, le présent gouvernement, mais que tous les ministres et les gouvernements qui vont lui succéder doivent en tenir compte. S'ils ne sont pas d'accord avec la définition, au moins, ils auront l'obligation de venir devant le Parlement canadien pour la changer.

Mais si elle est là, et tant qu'elle ne sera pas changée, ils seront obligés de la respecter, et je suis sûr qu'avec une telle définition, l'aide que le gouvernement fédéral apportait aux programmes d'enseignement de la langue d'origine n'aurait pas été complètement sabrée comme elle l'a été cette fois-ci.

Je sais, monsieur le Président, qu'il y a eu des groupes qui se sont déplacés de Montréal, et j'en rencontre. Une pétition circule présentement dans ma circonscription, et

Initiatives ministérielles

je vais la présenter ici à la Chambre, pour supplier le gouvernement de revenir sur sa décision et contribuer aux fonds de l'enseignement de la langue d'origine, qui est la base de notre système multiculturel, et de l'encourager afin de s'assurer que le Canada reste multiculturel parce qu'autrement, sans ce programme-là... Bien sûr que c'est un programme auquel le gouvernement fédéral participait, le gouvernement provincial y participait aussi. De plus, disons que je peux parler en connaissance de cause, dans le cas de la communauté italienne, par exemple, le gouvernement italien y participe.

Mais quand on voit que le gouvernement canadien se retire du programme, et je ne serais pas surpris de voir le gouvernement du Québec suivre son exemple et, bien sûr, le gouvernement italien pourrait en faire autant, donc, ce programme-là va disparaître complètement. Ce n'est pas l'Italie qui aura perdu, c'est le Canada entier qui va perdre cet héritage culturel qui a permis à nos enfants de continuer d'être de bons Canadiens et aussi d'être fiers de leur culture. Ensemble, nous faisons de ce Canada un pays spécial, unique au monde. Je suis sûr que vous serez d'accord avec moi, monsieur le Président, du moment que le Canada perdra son multiculturalisme, il ne sera plus le Canada que nous connaissons, le Canada que nous voulons promouvoir. Donc, je vais appuyer cette motion, et j'espère que le ministre, qui est ici, va considérer non seulement cette motion de définir le multiculturalisme, mais aussi reconsidérer et redonner les fonds nécessaires pour continuer l'enseignement de la langue d'origine.

[Traduction]

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de la mesure à l'étude.

Nous devrions examiner la définition que l'amendement propose de donner du multiculturalisme: «la caractéristique fondamentale de la société canadienne qui reconnaît la diversité et l'égalité de tous les Canadiens, sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion».

• (1620)

Cette définition comporte deux ou trois mots-clés à signaler. La diversité, par exemple. Cela signifie que nous honorons nos différences et y attachons une grande valeur. Et l'égalité, aussi. Ces différences ne nous rendent pas inégaux; l'égalité existe malgré les différences. Elle parle de tous les Canadiens. Elle ne parle pas d'immigrants, de Canadiens de la première ou de la cinquième